Forage pÃ©trolier : La justice rejette le rÃ©fÃ©rÃ©-suspension d'Eau de Paris

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
May 2024

Il n'existe pas d'obstacle juridique Ã court terme pour que la sociÃ©tÃ© Bridge Ã‰nergies fore deux nouveaux puits de pÃ©trol sur la concession de Nonville (Seine-et-Marne). Par une ordonnance rendue le 17 mai, le juge des rÃ©fÃ©rÃ©s du tribunal administratif de Melun a en effet rejetÃ© la requÃªte d'Eau de Paris demandant la suspension de l'arrÃªtÃ© du prÃ©fet de Seine et-Marne du 30 janvier 2024 qui autorise ces travaux. Le juge a rejetÃ© la requÃªte de la rÃ©gie parisienne de l'eau en raison du dÃ©faut d'urgence, l'une des deux conditions nÃ©cessaires pour permettre la suspension d'un acte administratif. "Les travaux en cause ne sont pas susceptibles de commencer avant le mois de mai 2025", relÃ¨ve le juge, en raison de l'indisponibilitÃ© actuelle d'une partie du matÃ©riel nÃ©cessaire Ã leur rÃ©alisation. En outre, la sociÃ©tÃ© a informÃ© qu'elle souhaitait pas exÃ©cuter les travaux tant qu'il existait un risque d'annulation contentieuse, compte tenu de l'investissement financier nÃ©cessaire, estimÃ© Ã 6 millions d'euros.

Actu-Environnement